



HAL
open science

Du séminaire à Billancourt, les vocations d'un prêtre-ouvrier (à propos de l'ouvrage de Michèle Bonnechère, Prêtre-ouvrier à Renault Billancourt. L'itinéraire de Daniel Bonnechère. La Mission de France, son choix du mariage et ses questions à l'Église catholique, Paris, Éditions Karthala, 2021)

Claude Didry

► **To cite this version:**

Claude Didry. Du séminaire à Billancourt, les vocations d'un prêtre-ouvrier (à propos de l'ouvrage de Michèle Bonnechère, Prêtre-ouvrier à Renault Billancourt. L'itinéraire de Daniel Bonnechère. La Mission de France, son choix du mariage et ses questions à l'Église catholique, Paris, Éditions Karthala, 2021). *Droit Social*, 2022, 3. halshs-03920515

HAL Id: halshs-03920515

<https://shs.hal.science/halshs-03920515>

Submitted on 3 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du séminaire à Billancourt, les vocations d'un prêtre-ouvrier
(à propos de l'ouvrage de Michèle Bonnechère, *Prêtre-ouvrier à Renault
Billancourt. L'itinéraire de Daniel Bonnechère. La Mission de France, son
choix du mariage et ses questions à l'Église catholique*, Paris, Éditions Karthala,
2021)

Claude **Didry**, sociologue

Directeur de recherche au CNRS (Centre Maurice Halbwachs)

Loin des certitudes d'une Doctrine guidant le magistère d'un prêtre qui se fait ouvrier, l'ouvrage Michèle Bonnechère permet de saisir la réflexion qui a animé sa vie de son mari Daniel. La foi est pour lui la source d'une interrogation sur son engagement professionnel et syndical, tout autant que sur le sacerdoce lui-même. En cela, cet ouvrage apporte un éclairage précieux sur le fait social des prêtres-ouvriers, dans une situation de crise du droit du travail et de l'Église.

La Mission de France, créée en 1941, fut le creuset d'une expérience marquante pour le catholicisme français, celle de ces prêtres-ouvriers, qui s'engagèrent dans une activité professionnelle au cours de l'après-guerre. Dans un monde du travail dominé par la présence de la CGT et du Parti communiste, cet engagement dépassa vite le seul partage de la condition des travailleurs salariés, en conduisant ces prêtres à participer à des luttes sociales, voire à prendre des responsabilités dans les institutions représentatives du personnel et le syndicalisme. Références pour un catholicisme populaire marqué, dans l'après-guerre, par l'empreinte du MRP, les prêtres-ouvriers ont contribué à sensibiliser les chrétiens de milieux modestes à un progrès social soupçonné jusque-là de porter en lui les ferments de la lutte des classes.

Mais par l'engagement social qui fut le leur, n'est-ce pas le sens même de la mission qui s'est révélé progressivement, au contact de l'altérité ouvrière et de ses luttes ? Prolongeant le catholicisme social qui marqua la naissance du droit du travail en France, en quoi l'expérience du travail pratiquée par un prêtre-ouvrier contribue-t-elle à transformer sa foi religieuse ?

La vie de Daniel Bonnechère qui vient de nous quitter conduit sa femme, Michèle Bonnechère¹, à saisir une « théologie du travail »² qui éclaire, à travers l'engagement d'un prêtre dans le salariat et ses luttes, les enjeux du droit du travail dans la France de l'après-guerre. Mais elle invite également à revenir sur la manière dont le travail marque la foi et les valeurs d'un prêtre catholique, à travers la découverte de l'altérité religieuse dans le travail et de l'amour d'une femme consacré par les liens du mariage. En ce sens, l'ouvrage de Michèle Bonnechère éclaire une vie de réflexion tant sur le sacerdoce, la foi et la religion que sur le travail et la vie sociale, en enrichissant la connaissance du fait social des prêtres-ouvriers apportée par le grand ouvrage d'Émile Poulat³ et les témoignages de ceux-ci sur leurs engagements professionnels et syndicaux.

1. Qu'est-ce qu'un prêtre-ouvrier ?

Le terme de prêtre-ouvrier s'est imposé dans le monde catholique à partir de la Libération, jusqu'à devenir une évidence dès les années 1950, alors que l'existence de cette forme de sacerdoce suscite de fortes tensions au sein de la hiérarchie ecclésiastique. Ainsi François Mauriac écrit dans son bloc-note du *Figaro* (6 octobre 1953) : « *Les prêtres-ouvriers constituent notre orgueil... Nous ne pouvons même pas imaginer qu'un jour ils puissent n'être plus là.* » C'est dans cette période de tension, préfigurant l'interdiction faite aux prêtres-ouvriers de travailler, que se dessine le sacerdoce de Daniel Bonnechère.

1.1. La Mission de France, une institution fragile

Le terme de prêtre-ouvrier est attaché à la Mission de France créée en 1941, même si l'on a parfois parlé de prêtre-ouvrier pour désigner ces prêtres qui s'engagèrent dans une activité professionnelle dès le début du XXe siècle. La création de la Mission de France répond au constat de la déchristianisation du monde ouvrier dans les années 1930 ainsi qu'aux difficultés de recrutement des prêtres, notamment dans les milieux ruraux. Son objectif est originellement celui de l'évangélisation. La « mission » de ces prêtres doit alors s'exercer dans des « communautés » qui se créent sous l'égide de Missions, comme la Mission de Paris, ou la Mission de la Mer à Marseille. Elle implique une forme renouvelée de sacerdoce, reposant moins sur le conseil du prêtre aux fidèles dans des fonctions sacerdotales classiques, que sur un

¹ Professeur émérite de droit du travail à l'Université de Paris-Saclay (Université d'Évry-Val d'Essonne).

². En reprenant la réflexion du père M.-D. Chenu dans « Pour une théologie du travail », *Esprit*, n°186, janvier 1952, p. 1-12.

³. Émile Poulat, *Histoire des prêtres-ouvriers. Naissance et fin*, Paris, Éditions du Cerf, 1999.

engagement « apostolique » qui se traduit par une participation à la vie d'une communauté, le « quartier » pour la communauté urbaine, à travers l'intervention dans la résolution des problèmes qu'y rencontrent ses habitants, la création de « comités de quartier » etc. Le travail y trouve progressivement sa place, d'abord pour des durées limitées allant du mois à l'année, dans des activités à temps partiel, avant d'envisager une immersion plus complète dans un emploi salarié. Ces expériences multiples alimentent la pratique pédagogique du séminaire qui s'est implanté à Lisieux, revivifiant ainsi l'héritage de la « théologie des petites voies » portée par Sainte-Thérèse⁴ et redessinant les contours du sacerdoce. La conduite des cérémonies religieuses se concentre progressivement sur le temps libre, notamment le repos dominical. C'est alors que l'on commence à parler de prêtres-ouvriers, même si l'engagement dans le travail des prêtres formés sous l'égide de la Mission demeure d'intensité variable.

En tout état de cause, cette pratique sacerdotale est dominée par le souci d'inscrire la foi et ses servants dans la vie quotidienne. Elle prolonge la doctrine sociale de l'Église qui commence à s'écrire avec l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII en 1891, première ouverture sur les formes prises par le travail à la fin du XIXe siècle, après le repli réactionnaire sur la condamnation des « erreurs de notre temps » par le *Syllabus* de Pie IX en 1864. L'Encyclique *Rerum Novarum* a fortifié, en France, un catholicisme social contribuant par des députés (comme le Comte Albert de Mun ou l'Abbé Lemire) ou des juristes (comme Raoul Jay) à l'élaboration d'un code du travail, conjointement avec les initiatives de députés et de ministres socialistes (comme Millerand, Viviani ou Groussier)⁵. Au-delà de cette dimension doctrinale, politique et juridique, le catholicisme social se retrouve au cœur de réflexions et de pratiques qui traversent l'Église, avec le syndicalisme chrétien, les Semaines sociales de France ou encore l'Action Populaire. Dans le cas de la Mission de France et des prêtres-ouvriers, la « mission » s'entend d'une pratique sortant du cercle des catholiques, alors que la doctrine sociale de l'Église prônait un regroupement des catholiques au travail. L'enjeu est d'aller « au contact » d'autres milieux, avec, au centre, le monde du travail. Ce sont alors les institutions du droit du travail élaborées au début du XXe siècle par des socialistes – parfois francs-maçons – et des catholiques sociaux, que ces prêtres entendent habiter, voire développer, par leur engagement dans une activité professionnelle, à partir de la seconde moitié du siècle. Si le mouvement vers

⁴. Sainte-Thérèse fait l'objet d'une vénération particulière dans le catholicisme populaire, dont l'auteur de ce texte peut témoigner à travers son éducation religieuse. Elle livre un enseignement tourné vers le quotidien, qui lui a valu d'être reconnue Docteur de l'Église par Jean-Paul II en 1997.

⁵. Sur la Doctrine sociale de l'Église, voir la lecture proposée par Alain Supiot, « À propos d'un centenaire : la dimension juridique de la doctrine sociale de l'Église », *Droit social*, 1991/12, p. 916-95.

le monde du travail s'engage pour ces prêtres à la fin de la Guerre, comme dans le cas d'Henri Barreau⁶ embauché à la Compagnie des compteurs de Montrouge en 1946, il prend de l'ampleur en 1947 avec un contingent de 25 prêtres devenant ouvriers⁷.

Mais les innovations du séminaire de Lisieux et de la pratique des « communautés » ne vont pas sans réticence de la part de l'épiscopat, qui y voit une remise en cause de la hiérarchie cléricale⁸. Les années 1952 à 1954 sont marquées par le transfert du séminaire, dont le supérieur est remplacé, de Lisieux à Limoges, avant d'être fermé en 1953, puis rouvert en 1954. En mars 1954, Rome enjoint les prêtres-ouvriers de quitter leur travail, avant que la Mission de France ne se voit accorder une Constitution apostolique reconnaissant la France comme terre de mission. Dix ans plus tard, la « reprise » du travail des prêtres est à nouveau autorisée.

1.2. Un prêtre qui devient un « ouvrier hautement qualifié »

C'est dans cette période de tensions au sein de l'Église, que s'affirme la vocation de Daniel Bonnechère. Issu d'un milieu rural aisé, mais ayant connu des revers de fortune, Daniel Bonnechère a fait ses études à Paris, où il obtient le bac en 1947. Au terme d'un service militaire en Algérie, avec le passage par les écoles de sous-officiers et d'officiers, il se décide à entrer dans les ordres en 1948. Admis au séminaire d'Issy-les-Moulineaux, il se prépare à devenir un prêtre au sens classique du terme, quand ce qui passe pour une indiscipline le conduit à être affecté pour un an à la paroisse Saint-Hippolyte du treizième arrondissement parisien, confiée alors à la Mission de France. Il y découvre un quartier soumis au rythme des usines Panhard de l'avenue de Choisy⁹ et l'engagement dans la vie de la communauté. Il participe à des innovations liturgiques, annonçant les changements de Vatican 2 avec la remise en cause du latin et le retournement de l'autel face aux fidèles. Il est ordonné prêtre en 1955, au moment où commence la guerre d'Algérie. La guerre s'invite dans la communauté en 1957, à travers l'arrestation d'une paroissienne pour « avoir participé à une opération de démoralisation de l'armée », ce qui donne lieu à la constitution d'un comité pour sa libération. Le jeune prêtre s'engage dans le « Service civil international », passant plusieurs étés en Pologne et en Union

⁶. Henri Barreau s'engage par la suite à la CGT et intègre le secrétariat de l'Union des syndicats de la métallurgie de la Seine en 1951, avant de se marier en 1957. Il est l'auteur de *L'histoire inachevée de la convention collective de la Métallurgie*, ouvrage de référence publié par la Fédération des Métaux en 1976.

⁷. Émile Poulat (dans *Histoire des prêtres-ouvriers, op.cit.*) fait de cette année 1947 le point de départ des prêtres-ouvriers. Voir également Michèle Bonnechère, « La contribution des prêtres-ouvriers à la lutte pour la dignité dans le travail », *Le Droit Ouvrier*, mai 2017, p. 273-289.

⁸. Daniel Perrot (Mgr), « Aux origines de la Mission de France », *Études*, février 1987, p. 253-262.

⁹. C'est dans cette usine passée dans le giron de Citroën que « s'établira » Robert Linhart en septembre 1968, expérience au cœur de *L'établi* (Paris, Éditions de Minuit) qu'il publie en 1978.

Soviétique, participant à l'aide aux sinistrés du barrage de Fréjus en 1959. Il enchaîne les petits boulots, travaillant à domicile pour un artisan, livrant le journal *Le Monde*.

Vient ensuite en 1964, pour Daniel, la décision – prise collégalement dans la communauté paroissiale – de commencer un stage de Formation Professionnelle pour Adultes en soudure, lors duquel il adhère à la CGT. Daniel Bonnechère entre chez Babcock en 1965, où il passe avec succès l'essai de P1. Il quitte Babcock en 1966, après y avoir découvert la réalité du travail ouvrier et les grèves. Au terme d'un nouveau stage de formation professionnelle, il entre à la VMDI¹⁰ comme soudeur argon OP3 en 1967. Si, en 1969, son mariage avec Michèle le conduit à renoncer au sacerdoce, Daniel Bonnechère est devenu un ouvrier professionnel. C'est en tant qu'OP1 qu'il entre, en 1970, chez Renault (Renault-Marine, avant d'arriver en 1971 à Renault-Machine-Outil) avec le souci de rejoindre un bastion syndical, au détriment de sa carrière professionnelle. Mais on peut penser qu'il demeure dans la catégorie de ces « ouvriers hautement qualifiés », dont le travail est directement associé aux recherches menées par des ingénieurs¹¹. En effet, au sein de RMO, domine la figure de Pierre Bézier chercheur visionnaire qui place l'entreprise à la pointe de l'innovation¹².

2. Les engagements syndicaux d'un prêtre-ouvrier à Renault-Billancourt

La question – posée par le titre de l'ouvrage que sa femme, Michèle, lui consacre – se pose de savoir si Daniel Bonnechère est encore un prêtre-ouvrier lorsqu'il entre chez Renault en 1970, plus d'un an après son mariage. Le fait est que c'est tout à la fois un ouvrier hautement qualifié et un intellectuel qui arrive dans une forteresse ouvrière ébranlée par le grand soulèvement de mai 1968. De ce point de vue, l'engagement syndical dans l'entreprise

¹⁰. La VMDI (Vide moléculaire dans l'industrie), petite entreprise parisienne travaillant pour le secteur nucléaire, échappe en mai 1968 au grand mouvement qui traverse le pays. Daniel participe à ce mouvement, en prenant part aux manifestations, non sans une certaine méfiance (notice Maïtron <https://maitron.fr/spip.php?article158654> consulté le 29 décembre 2022).

¹¹. Pierre Naville, identifie l'émergence d'une « couche de travailleurs “hautement qualifiés” [dans la mesure où] la qualification authentique tend de plus en plus à se situer au niveau de l'invention, de la recherche et de la mise au point, et moins à celui de l'exécution. La qualification la plus récente est expérimentale et inventive ; c'est elle qui crée les “prototypes” en tous les domaines. » (*Essai sur la qualification*, Marcel Rivière, Paris, 1956, p. 134).

¹². « [Pierre Bézier] a été à l'origine de trois innovations industrielles majeures. D'abord dans les années 1940, celle des machines transfert (MT) à « têtes électromécaniques » (TEM) pour l'usinage automatique des pièces du moteur de la 4 CV. Il est donc au cœur du processus « d'automation » de la « production de masse » de l'après-guerre. Au tournant des années 1950 et 1960, il met au point l'une des premières machines à commande numérique (CN) d'Europe, ouvrant la voie vers la robotisation des fabrications industrielles. Enfin, au cours des 15 dernières années de sa carrière, il est à l'origine de la Conception et fabrication assistées par ordinateur (CFAO) : les « courbes et surfaces de Bézier » ont révolutionné la production mécanique et « redessiné » le monde virtuel » (Alain P. Michel, « Pierre Bézier et ses machines-outils. La pensée technique d'un mécanicien en regard des controverses machinistes de son temps (1920-1980) », *L'Homme & la Société*, 2017, n°205, p. 154).

– renforcé par l’héritage de 1968 que constitue la reconnaissance légale de la section d’entreprise – ouvre à une pratique du droit, tant sur le plan de sa défense que sur celui de sa découverte. Renault fait figure de « laboratoire social », depuis la grève de 1950 et la négociation pionnière d’un accord d’entreprise. L’accord du 15 septembre 1955 apporte une troisième semaine de congés-payés, avant que celui du 19 décembre 1962 n’y ajoute une quatrième semaine, en introduisant une protection sociale supplémentaire et en ouvrant la voie à la négociation d’une retraite complémentaire.

En entrant chez Renault, Daniel Bonnechère amène avec lui une expérience de la grève lors de son passage à Babcock, mais aussi un engagement à la CGT, syndicat alors hégémonique au sein du personnel de cette entreprise publique. En cela son engagement syndical s’écarte de la CFTC, et du souci de militer entre catholiques, au moment où celle-ci se « déconfessionnalise » en donnant naissance à la CFDT en 1964. Daniel est ainsi emblématique de cet engagement syndical des prêtres-ouvriers, partagé entre la CGT et la CFDT¹³. Il est passé également par une pratique d’animation communautaire, marquée par la politisation première que suscite la guerre d’Algérie. On est tenté de voir ici une démarche analogue, à cet égard, à celle qui résulte de la guerre du Viet Nam aux Etats-Unis pour des objecteurs de conscience parmi lesquels on compte des prêtres et des pasteurs devenant par la suite des *community organizers*, dont on mesure aujourd’hui l’influence sur la pratique d’organisation syndicale dans les entreprises¹⁴. Il accède rapidement aux fonctions de secrétaire de la section CGT de RMO, fin 1971, puis à celle de délégué syndical de l’usine de Billancourt en 1972.

2.1. La qualification en question

On relèvera dans l’ouvrage de Michèle Bonnechère la place de la *qualification*, tant dans la vie professionnelle que dans la pratique syndicale de Daniel. Ainsi, dans les années 1960 le jeune prêtre a accédé à la qualification d’OP1 après une première formation professionnelle. Il a visé, en participant à de nombreuses formations, une promotion à la qualification d’OP2 qui tardera à venir chez Renault. C’est également sur le terrain des qualifications que se situent les

¹³. Michèle Bonnechère (« La contribution des prêtres-ouvriers à la lutte pour la dignité dans le travail », *art. cit.*, p. 285) suggère que l’engagement à la CFDT ne prendra une certaine ampleur qu’à partir de la génération suivante, la CFDT demeurant initialement marquée par l’héritage chrétien dont les prêtres-ouvriers souhaitaient s’écarter pour mieux s’immerger dans le monde du travail.

¹⁴. Sur le recours aux méthodes inspirées du *Community Organizing* – que l’on pourrait traduire par « organisation de quartiers » dans le syndicalisme américain fondé lui-même à l’origine sur le *labor organizing* et son influence en France, voir Karel Yon, postface à Marielle Bencheboune, *Balayons les abus ! Expérience d’organisation syndicale dans le nettoyage*, Paris, Éditions Syllepse, 2020. L’ouvrage de Marielle Bencheboune analyse des mobilisations actuelles de femmes de chambre, de ménage et d’agentes de services hospitaliers.

revendications, des OS aux ICT (ingénieurs, cadres, techniciens). Comme le rappelle Michèle Bonnechère, cette pratique revendicative prolonge l'accord de juillet 1970 sur la mensualisation qui permet de concevoir une grille salariale unique pour toutes les catégories professionnelles¹⁵. Cette ouverture vers une grille unique conforte la revendication d'une promotion professionnelle, tant pour les OS vers les catégories d'OP, que pour les OP vers les catégories de techniciens. Elle répond également, dans le cas des OS, au problème que pose la cotation des postes de travail avec les incertitudes sur les salaires que font planer les passages d'un poste à un autre. Ainsi, au blocage de toute promotion vers les catégories d'ouvrier professionnel s'ajoute, pour les OS, un système de rémunération ouvrant la voie à l'arbitraire raciste des « petits chefs » dont rendent compte certains ouvrages sur la condition des travailleurs à la chaîne¹⁶.

La grève de 1968 s'avère décisive pour le groupe des OS, dans la mesure où « la catégorie des OS, composée en quasi-totalité d'immigrés issus d'Afrique ou d'Europe centrale et du sud, n'avait au départ aucune homogénéité. [Mais] pris par la force des événements dans le mouvement social de mai 68, cette masse d'hommes acquit une conscience collective. »¹⁷ La condition des OS chez Renault est alors au cœur des grèves dans les années 1970, à commencer par une grève de 1971 qui aboutit à une simplification du système de rémunération, sans arriver à la suppression de la rémunération au poste. Puis vient la grève « des presses » en 1973, reprenant la double revendication de la fin des discriminations et de l'accès au P1. Mais une déception point dans le témoignage de l'un des camarades de Daniel, qui note la reconnaissance « d'une certaine qualification et une augmentation de nos salaires », sans que le travail ne change, ni que la direction ne propose de formation à ces ouvriers. La création d'un échelon « Professionnel de fabrication » dit P1F prolongeant la grille OS en 1972 transforme, à certains égards, la question de la qualification, en rendant plus tangible la discrimination à l'égard des ouvriers immigrés, et plus spécifiquement des « Nord-Africains », qui ne sont promus entre octobre 1971 et octobre 1972 que pour 7,4 % d'entre eux, contre 46 % des ouvriers français¹⁸.

¹⁵. Classification de l'ensemble du personnel, au centre de la convention nationale de la métallurgie actuellement en négociation.

¹⁶. On pense ici au grand livre de Robert Linhart, *L'établi*, *op.cit.*, mais aussi à des romans comme celui de Claire Etcherelli, *Élise ou la vraie vie* (Paris, Denoël 1967) qui donnent à voir cet arbitraire que rend possible la complexité du système de rémunération dans le cas des OS.

¹⁷. Roger Déliat, *Vingt ans OS chez Renault*, Paris, Éditions Ouvrières, 1973, p. 85 (cité par Michèle Bonnechère, *Prêtre-ouvrier à Billancourt*, *op.cit.*, p. 108).

¹⁸. Laure Pitti, « Les carrières d'OS depuis 1945. Les Algériens à Billancourt », dans Jacquelin Costa-Lascoux, Geneviève Armand-Dreyfus et Émile Témime (s.d.), *Renault-sur-Seine. Hommes, lieux, mémoires*, Paris, La Découverte, 2007, p. 106-107.

En tout état de cause cette discrimination tient en premier lieu à la surreprésentation des immigrés dans l'usine de Billancourt et, plus encore, dans la catégorie OS.

Au-delà de la reconnaissance des qualifications, Daniel s'est trouvé confronté à la question du *reclassement* pour des ouvriers du secteur peinture dont l'emploi est supprimé par la mise en œuvre d'une robotisation dans les années 1980. La formation apparaît là encore comme la ressource, par l'envoi de ces soixante ouvriers à l'école Renault pour apprendre un métier, devenant ensuite selon leur choix plombiers, menuisiers ou maçons.

2.2. Les ouvriers immigrés

Par son engagement syndical à Renault Billancourt, Daniel Bonnechère se trouve ainsi confronté à la réalité de ces OS enfermés dans leur condition. Pour eux plus encore que pour les ouvriers de Babcock qu'il côtoya au milieu des années 1960 vaut le constat qu'il faisait alors, quand il constatait le « grand écrasement d'hommes qui souffrent de sous-qualification et de sous-paiement. »¹⁹ Dans le même temps, comme le note Laure Pitti, cette réalité ouvrière croise celle d'une immigration en premier lieu algérienne, qui se caractérise par la stabilisation progressive des travailleurs immigrés dans leur emploi. On peut alors penser que Daniel retrouve des conditions analogues à celles de la paroisse Saint-Hippolyte en visant, par une activité d'organisation destinée à faire émerger des représentants de cette communauté, à mettre ces derniers en capacité de porter des revendications spécifiques, tout en intervenant sur le travail. Les témoignages d'Arezki Amazouz et de Mohamed Er Reguieg insistent ainsi tout à la fois sur l'accès à des responsabilités syndicales et électives (par exemple au CHSCT), et sur une formation des délégués d'atelier.

Au sein de cette communauté de travailleurs immigrés, la première spécificité – qui affleure dans le propos de Mohamed Er Reguieg – est celle de contrats de travail à durée déterminée les plaçant dans une situation particulièrement précaire avant 1968. On peut ainsi penser que la loi du 13 juillet 1973 sur le contrat à durée indéterminée a contribué à reconnaître la stabilisation de ces travailleurs dans leur travail. La deuxième spécificité est celle que constitue l'existence de conditions de travail particulièrement difficiles, dont témoigne, en 1977, le cas de Mohamed Ben Lahoucine atteint d'un rhumatisme à la main conduisant le médecin du travail à prescrire sa mise hors de la chaîne. La troisième spécificité, d'ordre culturel et religieux, croise celle de la dureté des conditions de travail en obligeant à considérer

¹⁹. Michèle Bonnechère, *Prêtre-ouvrier à Renault Billancourt, op.cit.*, p. 87.

« le problème de la chaleur au moment du Ramadan. »²⁰. Daniel prend en charge l'animation de la commission centrale de l'immigration dans l'usine, à partir de 1976. Il suivra les questions du logement et du regroupement familial, accompagnant une installation véritable de ces travailleurs dans la société française.

2.3. Au-delà de l'emploi industriel ? Faire face à l'inéluctable

Les engagements de Daniel sont marqués, dès les années 1970, par la menace qui pèse sur la filiale qui l'emploie, RMO. En effet, sous l'impulsion de Christian Beullac, directeur adjoint puis directeur général de la Régie de 1971 à 1976, une orientation de recentrage sur les véhicules se dessine avec, comme conséquence, l'abandon de la production de machines-outils. Des actions d'éclat comme la rétention de Christian Beullac après une réunion du CCE, ou l'irruption dans les studios de RTL conduisent cependant à écarter pour un temps cette menace. Il faut attendre les années 1980 et la quasi-faillite de Renault en 1984, pour qu'intervienne la fermeture de RMO en 1985. Dans un entretien de 2016, Daniel revient de manière rétrospective sur le tournant que constitue, en 1985, l'arrivée de Georges Besse à la tête de l'entreprise. Il montre le processus qui conduit peu à peu à établir le caractère inéluctable de la fermeture de l'usine de Billancourt, par l'externalisation de certaines activités ou le départ de services (comme la recherche à Guyancourt), après que le pouvoir socialiste eut abandonné le projet dit « Billancourt 2000 » avancé en 1981. Ainsi, pour lui, « ce qui s'est passé dans la tête des dirigeants syndicaux, c'est qu'on avait à faire à un mouvement de fond et qu'on n'y pouvait rien. Qu'il fallait accompagner pour conserver l'essentiel : l'emploi et les classifications »²¹. Le propos de Daniel est à rapprocher du témoignage d'un autre prêtre ouvrier, Maurice Combe, secrétaire du CCE d'une entreprise qui inaugure au début des années 1960 ce que l'on commence à nommer alors des « restructurations »²².

Les analyses de Daniel Bonnechère apportent ici un éclairage sur une évolution de long terme vers ce que l'on identifie, dans les années 1990, comme la « société post-industrielle » avant que ne se fasse jour la conscience, vingt ans plus tard, d'une « désindustrialisation » de

²⁰. *Ibid.* p. 118.

²¹. *Ibid.* p. 133.

²². Maurice Combe, *L'alibi. Vingt ans d'un comité central d'entreprise*, Paris, Gallimard, 1969. Maurice Combe était prêtre-ouvrier dans une usine de la sidérurgie stéphanoise, fermée dans le processus qui mena à la création de Creusot-Loire. Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat réalisée sous la direction de Paul-Henry Chombart de Lauwe, est une chronique du CCE dont il était le secrétaire.

la France au regard des autres pays européens (notamment l'Allemagne et l'Italie)²³. Le cas de Renault apparaît ainsi emblématique de la corrélation entre le désengagement de l'entreprise en France et la stratégie active de remise en cause de l'hégémonie de la CGT²⁴, à partir de la seconde moitié des années 1980. En dessinant un processus qui apparaît, à maints égards, comme inéluctable, la stratégie de la direction contribue à une usure syndicale dans la lutte pour l'emploi chez Renault. Ainsi, au lendemain du départ en retraite de Daniel, l'action syndicale chez Renault apparaît en retrait à l'égard d'une démarche plus offensive contre les procédures de licenciement collectifs engagées sur la base de la loi du 27 janvier 1993²⁵ – contribuant par une jurisprudence fournie à mettre la *procédure*²⁶ au centre du licenciement collectif. Mais, elle reprend une dimension innovante dans l'affaire Vilvoorde. En effet, c'est sur la base de l'effet utile de la consultation du comité de groupe européen, que le tribunal de Nanterre et la cour d'appel de Versailles ordonnent en référé l'arrêt de la procédure de licenciement engagée à Vilvoorde²⁷.

3. La foi à l'épreuve du travail

On peut penser que la création de la Mission de France au cœur des années sombres coïncide avec le projet de faire de la France une « terre de mission », c'est-à-dire de former des missionnaires mus par un projet d'évangélisation de populations éloignées de l'Église. Mais,

²³. Jean-François Dehecq, *États-généraux de l'industrie. Rapport final*, Paris, Ministère de l'industrie, 2010. Téléchargeable <https://www.vie-publique.fr/rapport/30879-etats-generaux-de-lindustrie-rapport-final> consulté le 31/01/2022.

²⁴. Jean-Louis Beffa, dans *La France doit choisir* (Paris, Seuil, 2012), soulignait naguère que la CGT est une organisation syndicale sur laquelle aurait pu s'appuyer une politique volontariste en faveur de l'industrie.

²⁵. « La procédure de licenciement est nulle et de nul effet tant qu'un plan visant au reclassement de salariés s'intégrant au plan social n'est pas présenté par l'employeur aux représentants du personnel, qui doivent être réunis, informés et consultés.

« Ce plan doit prévoir des mesures autres que les dispositions concernant les conventions de conversion visées à l'article L. 321-5, telles que par exemple :

« - des actions de reclassement interne ou externe à l'entreprise ;

« - des créations d'activités nouvelles ;

« - des actions de formation ou de conversion ;

« - des mesures de réduction ou d'aménagement de la durée du travail. » (art. 60 de la loi n°93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social).

²⁶. Antoine Lyon-Caen, « La procédure au cœur du droit du licenciement économique », *Le droit ouvrier*, avril 2002, p. 161-164. La procédure tient tout autant à la capacité syndicale de saisine du juge judiciaire civil, qu'à la procéduralisation du projet de licenciement collectif dans un débat efficace au sein des institutions représentatives du personnel.

²⁷. Voir Rachid Brihi, « La directive sur le comité d'entreprise européen à travers les affaires Renault Vilvorde et OTIS », *Le droit ouvrier*, mars 2000, p. 108-113 ; Michèle Bonnechère, « De la connaissance et de l'usage du droit communautaire dans la pratique du droit social », *Le droit ouvrier*, mars 2000, p. 84-94 ; Marie-Ange Moreau, « À propos de l'"affaire Renault", TGI Nanterre 4 avril 1997 et cour d'appel de Versailles 7 mai 1997 », *Droit social*, 5, 1997, p. 493-503.

au vu de l'expérience de Daniel et d'autres, comme son ami Jean de Miribel parti s'installer à Xi'an en immersion dans la société chinoise, la mission et le sacerdoce prennent une autre dimension. En effet, s'il revient au prêtre de pouvoir célébrer des offices, la vie qu'il partage avec des non-catholiques prend une importance nouvelle dans la pratique de sa foi.

3.1. Le secret de la foi

Le constat de la déchristianisation du monde ouvrier comme motivation forte pour la création de la Mission de France, appelle un examen de ce catholicisme qui est – au moins pour partie – responsable de cette déchristianisation. En ce sens, l'ouvrage de Michèle Bonnechère donne à voir une activité réflexive intense qui se manifeste par un retour constant de Daniel sur son expérience, une écriture quotidienne et la rédaction de rapports pour la Mission et la communauté, accompagnant une interrogation plus générale des prêtres de la Mission et des membres des communautés sur leur pratique religieuse. Finalement, on peut se demander si la mission elle-même ne se ramène pas à la recherche permanente de son sens dans le partage d'une humanité commune faisant fi de la barrière entre le profane et le clerc. Cela affleure dans un rapport qu'il rédige en 1966 pour rendre compte de son expérience à la communauté Saint-Hippolyte et à l'évêque Frossard lorsqu'il écrit : « La foi n'est pas le moteur de notre vie humaine, elle mène à leurs prolongements ultimes les raisons communes à tous les hommes de vivre, de lutter, de partager.

Au travail, on vaut ce que valent les soudures, on existe par la solidarité et l'amitié des copains, par la vie ouvrière. [...] Maintenant, ce milieu est ma vraie vie. Le sacerdoce, inséré dans ce contexte, redevient un fait « ordinaire. » (p. 90). C'est dans la vie sociale et, en l'occurrence, dans le travail qu'opère la foi, suggérant un attachement aux situations de travail tant dans son accomplissement que dans les mobilisations revendicatives que peuvent exprimer les travailleurs.

Dans un dialogue avec Jean Rémond (alors responsable de la Mission de France à Paris), Daniel va plus loin en écartant « la hantise de l'évangélisation », mais aussi de manière radicale, en évoquant une figure du Christ « qui est devenu beaucoup plus impersonnel, dans les hommes, dans les frères – dans les hommes quels qu'ils soient ou dans les frères chrétiens, laïcs ou prêtres –. » La foi se rapproche ainsi de la recherche d'une vérité humaine, dans la vie au milieu des autres. Cela n'est pas sans évoquer la « religion de l'Humanité » caractérisant, selon Durkheim, la forme ultime de la religion dans les sociétés modernes, où la religion passe par la reconnaissance du divin dans les personnes.

Loin du prêtre dispensant la bonne parole aux fidèles dans l'exercice d'un magistère, Daniel envisage une sorte de sacerdoce secret qui vise pour le prêtre-ouvrier à cultiver sa foi propre, sans en faire état auprès de ceux avec qui il travaille, ni faire état de son sacerdoce. Si l'étymologie du terme même de sacerdoce indique un rapport au sacré qui se manifeste par l'exercice d'un ministère constitué par la reconnaissance d'un « pouvoir surnaturel d'absoudre et d'opérer la transsubstantiation eucharistique » (Litttré), le sacerdoce – dans le cas du prêtre-ouvrier – est à rapprocher selon Daniel d'une pratique religieuse approfondie par la lecture des Évangiles. La lecture de l'Évangile vise moins une prise de distance à l'égard du travail, que la recherche d'une détermination dans une présence aux événements qui constituent la vie de travail ouvrant sur une manière de vivre. Elle s'inscrit dans le « secret de la prière », en rejoignant la piété du croyant laïc. La foi s'inscrit dans une démarche qui se situe aux antipodes de la pratique du sociologue reposant sur la mise entre parenthèses d'un engagement immédiat dans la situation observée, dans un souci d'analyse et d'objectivation des pratiques. Cette position du croyant et du prêtre n'est pas sans évoquer l'analyse de l'éthique protestante, comme ascèse monacale ancrée dans la vie professionnelle (*Beruf* vocation et profession), telle que l'envisage Max Weber²⁸.

3.2. Le sacerdoce et le couple

Dans cette désacralisation du sacerdoce qui vise une sécularisation assumée, un ancrage dans la vie sociale, se dessine un cheminement qui mène Daniel à l'amour d'une femme. En tout état de cause, le mariage accomplit le vœu de partager la condition de travailleurs ayant à subvenir à l'entretien d'une famille, là où l'état sacerdotal crée par le célibat, les conditions d'une disponibilité exceptionnelle du prêtre à l'engagement syndical. De ce point de vue, il est courant de rapprocher syndicalisme et sacerdoce au regard des sacrifices consentis en matière de vie familiale et de reconnaissance professionnelle et salariale. Mais, en épousant Michèle, il y a lieu de se demander si, malgré la rupture du vœu de célibat, Daniel est sorti de son état de prêtre. Le livre de Michèle suggère, par son titre même, que c'est bien un prêtre-ouvrier qui entre en 1970 chez Renault au lendemain de leur mariage, non sans assumer une mise en question du célibat des prêtres. Cette position est revendiquée par Michèle dans les derniers chapitres de son ouvrage, à travers une critique de la sacralisation du célibat par l'Église catholique seule institution ecclésiastique dans ce cas, prolongeant l'engagement dans la vie

²⁸. Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, traduction J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, 2003 [1905].

sociale, le partage d'humanité, assumé par ces prêtres. Cela donne lieu également à un retour sur la jurisprudence allant d'un arrêt de la chambre civile de la Cour de cassation établissant en 1888 la supériorité de la loi civile sur la loi canonique, à un arrêt de la CEDH refusant, en 2014, de voir une violation de l'article 8 de la Convention dans le cas d'un prêtre continuant à enseigner la religion après son mariage. Dans l'Église elle-même, le Pontificat du Pape François semble propice à l'ouverture d'un débat sur la question du célibat des prêtres, que relaie l'appel du Synode pour l'Amazonie.

En empruntant de nombreuses pages au journal de Daniel, le livre que sa femme, Michèle, lui consacre montre une vie dans laquelle la foi du prêtre représente moins le socle d'une certitude, que la base d'une interrogation permanente sur sa présence au monde et l'accomplissement de son sacerdoce. Ce qui se joue alors dans le travail de ce prêtre-ouvrier est moins une mission d'évangélisation pour ramener vers la parole du Christ ceux qui en sont éloignés, que le souci de vivre selon l'évangile dont il tire une interrogation permanente sur les aspirations à une humanité pleinement partagée. Le sacerdoce, dans le secret d'une foi intérieure, apparaît alors comme le laboratoire d'un engagement collectif qui, à travers le travail et ses luttes, conduit à un humanisme chrétien bouleversant la foi elle-même. Il participe d'un catholicisme diffus, face auquel la doctrine de l'Église pour sociale qu'elle soit, ne peut en rester au rappel de l'autorité ecclésiastique sans prendre le risque de voir son magistère s'étier. De manière analogue, il participe – par l'engagement syndical qui l'accompagne – d'un « travaillisme diffus » résultant de l'expérience que les travailleurs font du droit dans le travail, sans laquelle la doctrine en droit du travail perdrait une grande partie de son sens. Dans une période de grande interrogation sur l'avenir du climat, les vertus d'un raccourcissement des chaînes de valeur, le retour de l'industrie, l'attention aux migrants, la revalorisation des conditions de travail, mais aussi de crise profonde de l'Église catholique, la vie de Daniel Bonnechère porte en elle un message qui n'est pas sans avenir.